



**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ATTACHE PRINCIPAL
-SESSION 2023-**

L'examen professionnel par voie d'avancement de grade au grade d'attaché principal a été organisé, pour la cinquième fois, en 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel par voie d'avancement de grade au grade d'attaché principal (prévu à l'article 19 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987) est ouvert aux :

Attachés qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

L'examen professionnel d'attaché principal

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 6 mai 2022 :

Période d'inscription	5 au 22 septembre 2022
Période de dépôt des dossiers	5 au 30 septembre 2022
Epreuve écrite	6 avril 2023
Jury admissibilité	4 mai 2023
Epreuve orale	13-14-15-19 juin 2023
Jury d'admission	29 juin 2023

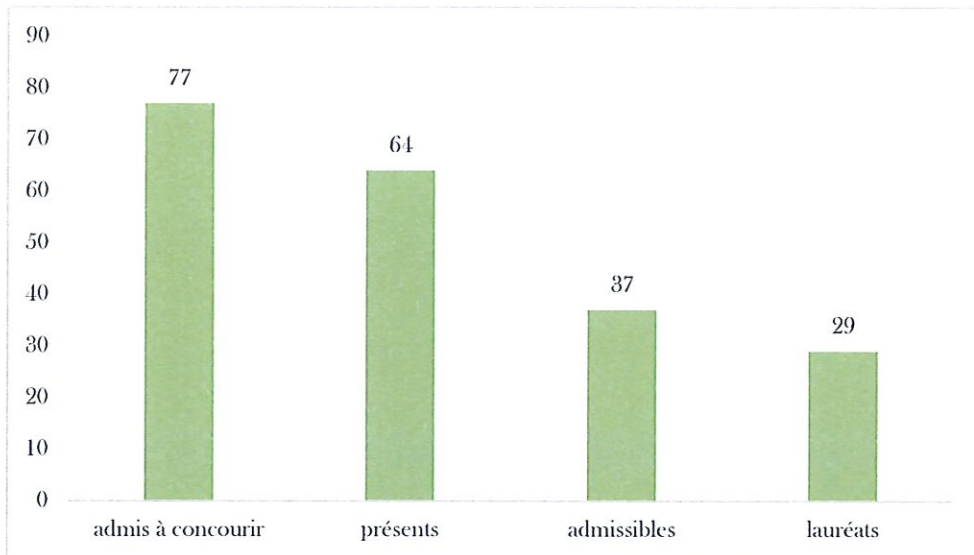
Conformément à l'arrêté n° 2023-009-AR, le jury était composé de 3 collègues (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collègues élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2023 de l'examen professionnel d'avancement de grade au grade d'attaché principal organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2023-

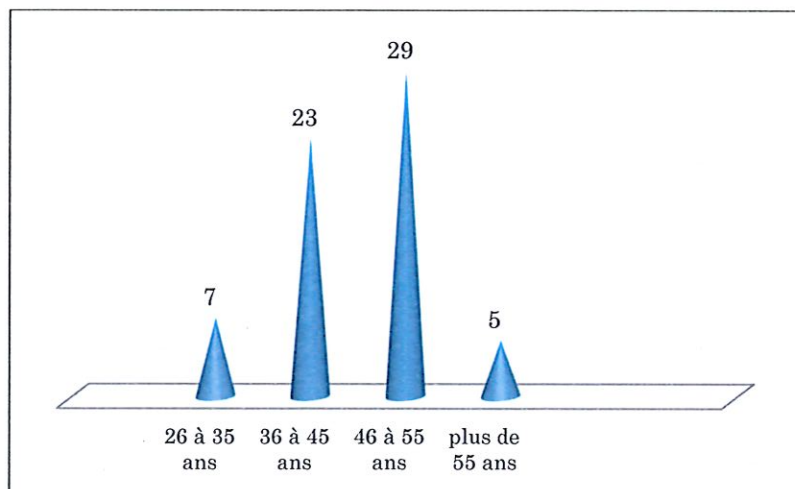


☒ Le profil des candidats

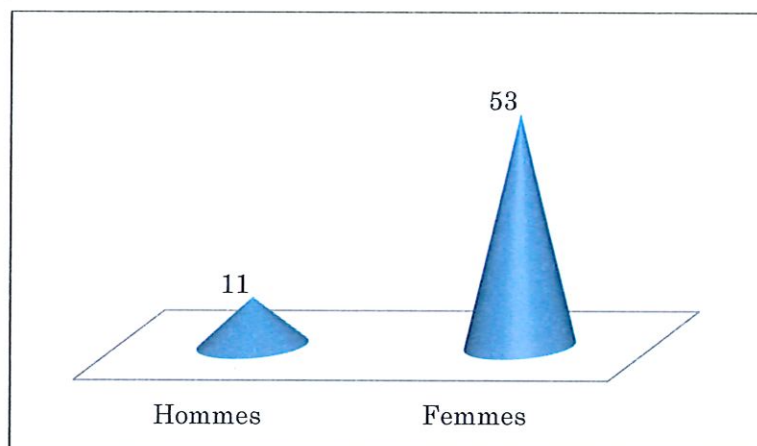
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (45 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (36 %).

Les moins représentées ne constituent que 7 % (pour les 26-35 ans) et 5 % (pour les plus de 55 ans) des candidats admis à concourir.

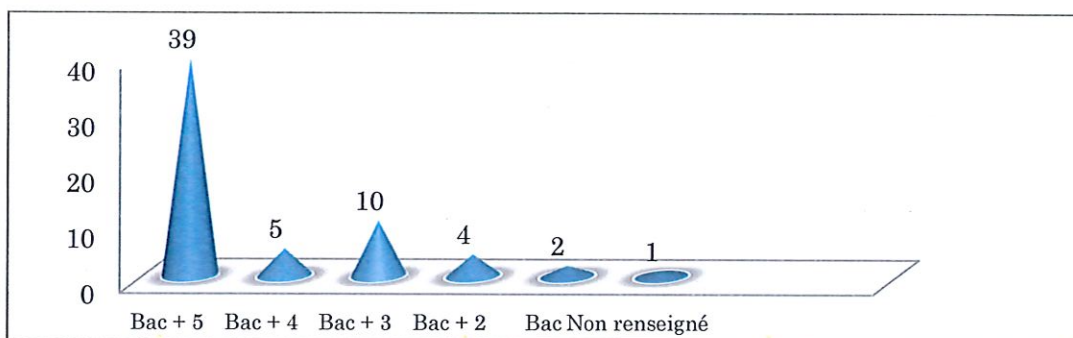


Les femmes sont les plus représentées, elles sont 82.81 % à s'être présentées contre 17.18 % chez les hommes.



- ▶ La situation professionnelle :
100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
38 présents sur 43 inscrits	Du 17 janvier au 3 avril 2023 : ▶ Méthodologie de l'épreuve de note avec propositions opérationnelles

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature des épreuves

L'épreuve d'admissibilité consistent en :

- la rédaction d'une note à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (*durée : quatre heures ; coefficient 1*) ;

Concernant le déroulement de l'épreuve d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 6 avril 2023 sur un seul site à l'Hôtel Batelière (Salon Lafitte).

- 77 candidats ont été admis à concourir ;
- 64 candidats étaient présents à l'épreuve.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ *Niveau des candidats*

S'agissant de la maîtrise de l'épreuve par les candidats, on peut noter les retours suivants des correcteurs, en ce qui concerne :

- la méthodologie : moyenne,
- les connaissances : faibles et,
- le niveau d'expression : moyen.

Ils ont jugé le sujet actuel mais non maîtrisé par les candidats.

Le lien entre la note administrative et l'outil d'aide à la décision est rarement fait. On peut noter une mauvaise utilisation des informations sur la commande de l'EPCI fictif (PCAET-PPI...).

Les définitions sont imprécises voire erronées.

Les solutions opérationnelles sont des solutions « type » sans lien avec la situation : COPIL-COTECH-évaluation. De plus, certains éléments de la commande sont sans réponse (ex. : délais).

On peut noter un paradoxe par rapport au niveau de diplôme des candidats et les notes obtenues à l'épreuve écrite : 32 candidats ont obtenu une note allant de 5 à 9.99 !

Les copies reflètent un déficit en termes de connaissances générales et, de plus, les qualités rédactionnelles sont à déplorer.

Il en ressort que les candidats devraient se préparer de manière générale à la méthodologie de l'épreuve/penser à sortir de leur domaine d'expertise (recherches, suivi de l'actualité, abonnements, sites de références).

Les candidats ne doivent pas perdre de vue qu'ils doivent s'investir personnellement en préparant en amont l'épreuve, sans nécessairement attendre la préparation du CNFPT.

Le CNFPT a préparé 44 stagiaires à la méthodologie de l'épreuve écrite et 23 ont été déclarés admissibles, ce qui correspond à 62.16 % des 37 candidats admissibles.

En conclusion, l'ensemble est médiocre (on retrouve tout de même de bonnes copies).

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 37 candidats admissibles sur les 64 présents soit 57 % des candidats, à l'examen professionnel d'attaché principal (seuil retenu : 9/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, les 13-14-15 et 19 juin 2023.

▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation en présentiel, pour 2 groupes d'inscrits, à cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
23 présents	<ul style="list-style-type: none">▪ Les 16-17 et 23 mai 2023, pour 7 candidats et les,▪ 16-23-26 mai / 2 et 6 juin 2023, pour 16 candidats :<ul style="list-style-type: none">▶ Appropriation de la note de cadrage : épreuve orale▶ Démystifier l'épreuve orale▶ Apports théoriques▶ Mise en situation de l'exposé de 5 minutes▶ Conseils personnalisés

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux (*durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1*).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

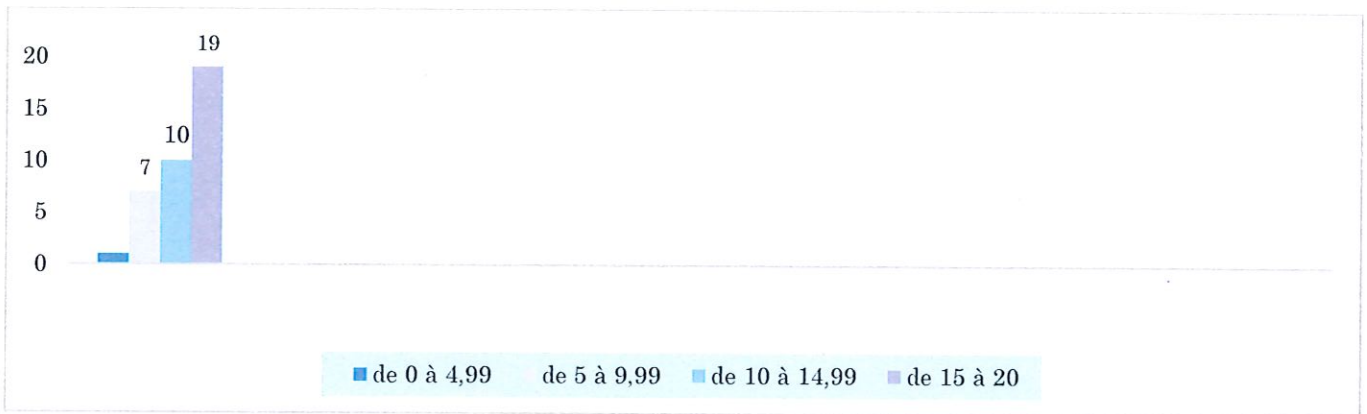
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles.

Présentation des candidats	<p>D'une manière générale, l'exposé des candidats est structuré. Toutefois, on peut nettement distinguer ceux qui ont bénéficié d'une préparation à l'oral par le CNFPT et les autres : en général, tous les candidats préparés par le CNFPT avaient une présentation avec un canevas identique (<i>sur les 23 stagiaires en préparation par le CNFPT : 19 ont été déclarés admis, ce qui correspond à 65 % des candidats admis</i>).</p> <p>Ils ont globalement respecté le temps.</p> <p>La tenue des candidats était correcte.</p> <p>Les membres de jury ont pu noter pour quelques candidats une posture désinvolte voire familière.</p>
Posture et tenue vestimentaire	<p>Les candidats ont respecté l'intitulé de l'épreuve.</p>
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	<p>Les candidats se cantonnent à leur domaine de compétences pour la plupart : ils n'ont pas de vision globale des missions du cadre d'emplois.</p>
Connaissances des missions du cadre d'emplois	<p>Celles-ci sont globalement maîtrisées. Cependant, les connaissances restent trop limitées à la fonction exercée : on remarque une absence d'ouverture liée au domaine d'exercice en lien avec les missions de la collectivité.</p>
Connaissances professionnelles	<p>Les connaissances de l'environnement territorial restent trop superficielles (ex. : l'intercommunalité).</p>
Connaissances de l'environnement territorial	<p>Les membres de jury notent de manière globale une absence de culture générale/une absence d'ouverture sur la vie publique.</p>
Effets ou impacts de la formation CNFPT	<p>L'impact est positif et bénéfique s'agissant de la technique de l'exposé.</p>
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	<p>Les candidats à cet examen professionnel doivent privilégier la mobilité, l'immersion, le décroisement, le fonctionnement en mode projet dans leur collectivité.</p>
Conseils à apporter aux candidats	<p>Les candidats doivent s'intéresser à l'environnement, à l'actualité/lire la presse/participer à la vie publique. Les candidats gagneraient à suivre les formations proposées par le CNFPT sur l'environnement territorial et autres domaines de compétences/faire preuve de curiosité.</p>

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 29 candidats admis sur les 37 admissibles soit 78 % des candidats, à l'examen professionnel d'attaché principal (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 19.07.2023



Le président de jury

Emmanuel Jean Cloutier nom-prénom

signature